

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou le, **18 MAI 2018**

N° ~~18~~ . ~~0067~~ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'un concours direct de recrutement de **cinq cent quatre-vingt (580)** élèves professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou (ENS/UNZK), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de poste à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

**I- Enseignement Secondaire Général : 560 places**

Professeurs certifiés des collèges d'enseignement général selon les options suivantes :

**Tableau 1** : Niveau de recrutement : DEUG II ou L2 du système LMD

N° d'ordre	Discipline	Nombre de postes à pourvoir
1	Français/Anglais	170
2	Français/Histoire-Géographie	150
3	Maths/SVT	120
4	Maths/PC	120
<b>TOTAL</b>		<b>560</b>

## II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 20 places

Professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique et professionnel

Tableau 2 : Niveau de recrutement : DUT/BTS/DTS/L2/DEUG II

	Filières	Spécialités	Postes ouverts
1	Génie civil	Construction métallique	5
2	Génie mécanique	Mécanique automobile	5
3		Maintenance des équipements ruraux	6
4	Maintenance	Froid et climatisation	4
	<b>Total</b>		<b>20</b>

### A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2018, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

### I. Enseignement Secondaire Général

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

Emploi	Options	Niveau de recrutement
		DEUG II ou L2 dans les filières de formation suivantes :
Professeurs certifiés de collèges d'enseignement général	Français/Anglais	Lettres modernes, linguistique ou en Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français/Histoire-géographie	Lettres modernes, linguistique, Histoire ou Géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maths/SVT	Mathématiques ou sciences de la vie et de la terre ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maths/PC	Physiques ou en Chimie ou Mathématiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

## II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

	Filières	Spécialités	DIPLOMES
1	Génie civil	Construction métallique	BTS/DUT/DTS en Génie civil ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
2	Génie mécanique	Mécanique automobile	BTS/DUT/DTS en Génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
3		Maintenance des équipements ruraux	BTS/DUT/DTS en Génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
4	Maintenance	Froid et climatisation	BTS/DUT/DTS en Froid et climatisation ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

### B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation, ou de l'attestation indiquant la validation du niveau L2 du système LMD ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : **28 mai au 07 juin 2018** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Direction Générale des Examens et Concours (DGEC), ex-Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

### C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialité .....coef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture générale .....coef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Mathématiques/Physique-Chimie, Mathématiques/Sciences de la Vie et de la Terre, Français/Anglais, Français/Histoire-géographie et ceux aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune des spécialités.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de vingt-et-un (21) mois.

*Tout candidat déclaré admis qui ne se présente pas à l'école de formation dans un délai de quinze (15) jours pour compter de la date de la rentrée scolaire sera déclaré défaillant et remplacé par la liste d'attente.*

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité fonctionnaire.

*A la fin de formation, tous les élèves seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions suivant l'expression des besoins.*

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE